INFOPARCELLE

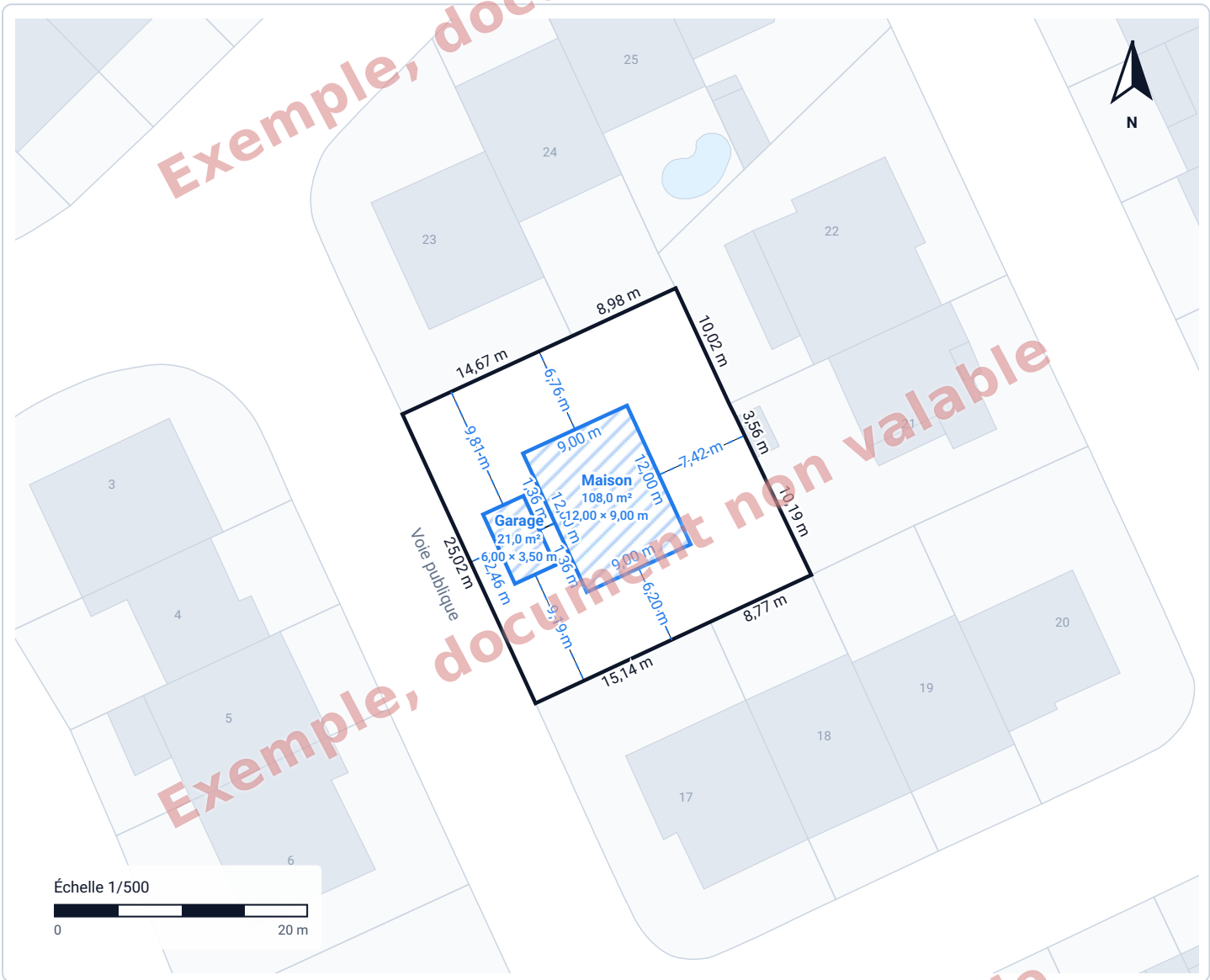
PLAN DE MASSE

PARCELLE

66136 000 IW 45

COMMUNE	ÉCHELLE
Perpignan	1/500
SUPERFICIE DU TERRAIN	**EMPRISE BÂTIE EXISTANTE**
600 m²	**0,0 m²**

Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (pièce DP2 / PCMI2) — Établi le 10 novembre 2026 à 12:57



LÉGENDE

- Limite de la parcelle (cotée)
- Bâti existant
- Piscine
- Construction projetée
- Recul (limite ou bâti)
- Parcelles voisines

2 CONSTRUCTIONS PROJETÉES

Maison	**12,00 × 9,00 m · 108,0 m² · 6,00 m de haut**
Reculs : sud-ouest 1,36 m (projet) · sud-est 6,20 m (limite) · nord-est 7,42 m (limite) · nord-ouest 6,76 m (limite)	
Garage	**6,00 × 3,50 m · 21,0 m² · 3,00 m de haut**
Reculs : sud-ouest 2,46 m (limite) · sud-est 9,19 m (limite) · nord-est 1,36 m (projet) · nord-ouest 9,81 m (limite)	
Emprise des constructions projetées	**129,0 m²**
Emprise au sol totale (existant + projet)	**129,0 m²** soit 21,5 % du terrain

Les cotes des limites et les reculs sont calculés sur le plan cadastral de la DGFiP, ramenés aux distances réelles au sol. Ils sont indicatifs : le cadastre n'a pas valeur de bornage. Vérifiez les règles d'implantation du PLU de la commune (reculs, emprise au sol, hauteur) et complétez la pièce avec les hauteurs, l'accès et les raccordements aux réseaux si votre dossier l'exige.

Exemple, document non valable

Plan établi à partir du plan cadastral de la DGFiP. Cotes indicatives, sans valeur de bornage : seul un géomètre-expert fixe les limites d'une propriété. infoparcelle.fr décline toute responsabilité d'usage. Projection Lambert 93 (EPSG:2154), distances ramenées au terrain.

Document d'exemple Infoparcelle, réalisé sur une parcelle de démonstration · infoparcelle.fr/plan-de-masse-maison